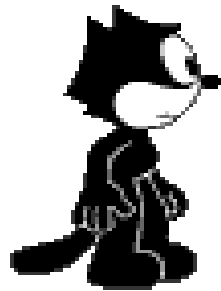


# Que faire après la 3<sup>ème</sup> ?



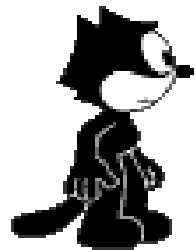
*Le CIO est ouvert  
durant les vacances  
solaires.*

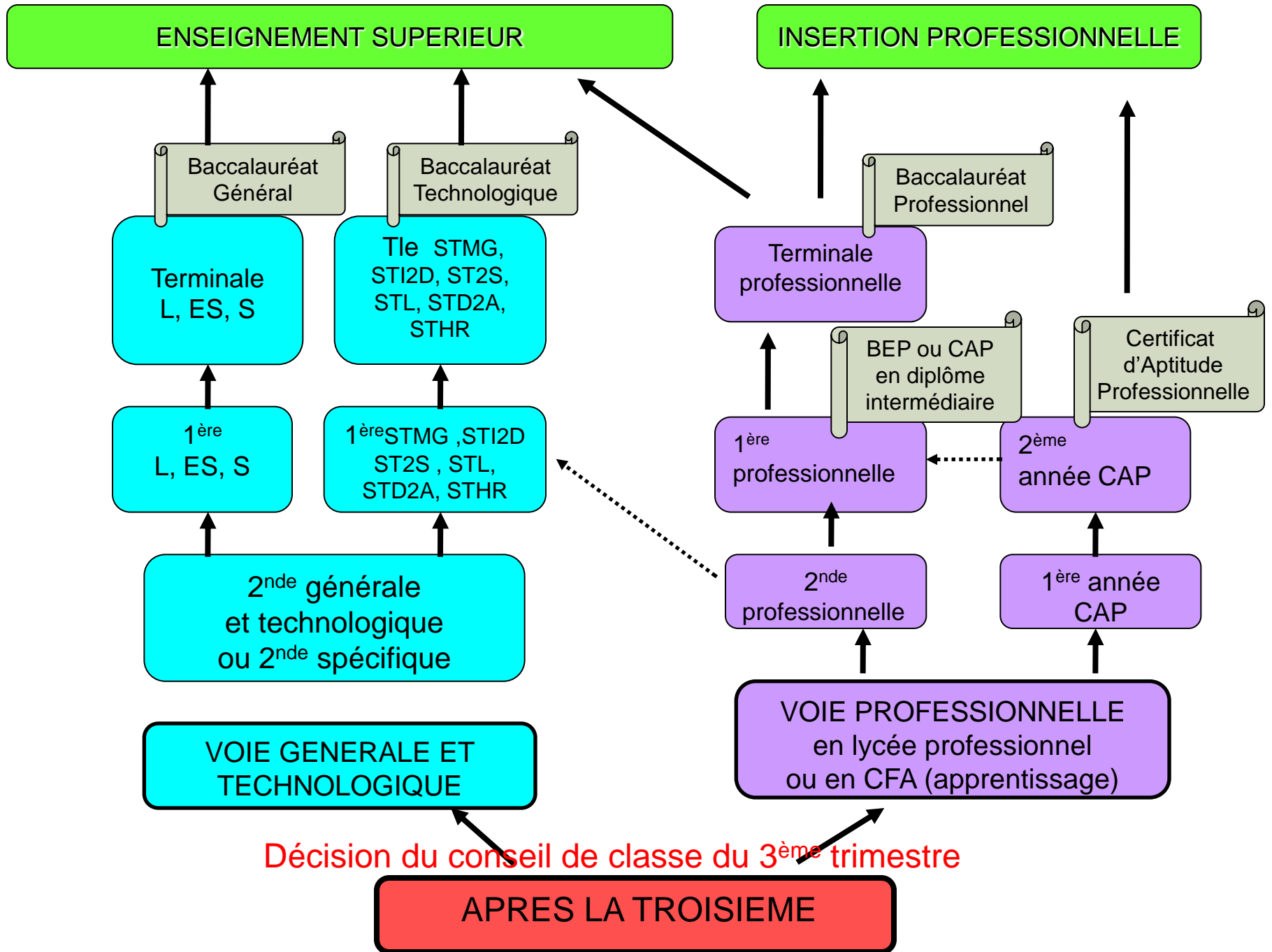
**CIO de Chilly-Mazarin**

**5 av. De Carlet**

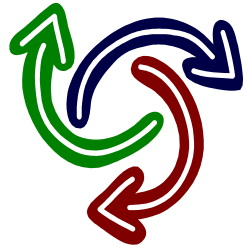
**01 69 93 83 90**

# CHOISIR UNE VOIE DE FORMATION

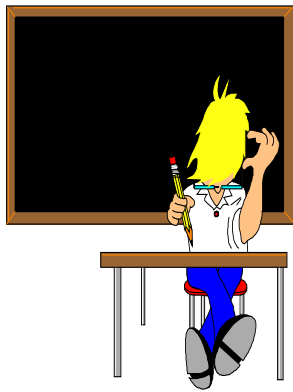




**BAC GÉNÉRAL** **BAC TECHNOLOGIQUE** **BAC PROFESSIONNEL**



## 3 types de baccalauréat

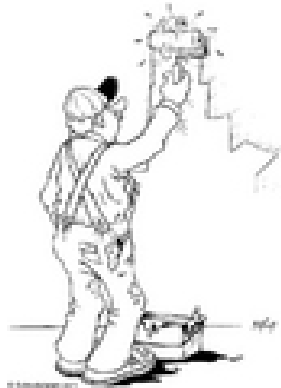


- ➔ 3 façons d'étudier
- ➔ 3 façons de vivre l'école
- ➔ 3 façons d'être élève

**choisir le baccalauréat que l'on va préparer**

en fonction de l'élève que l'on est

# LA VOIE PROFESSIONNELLE



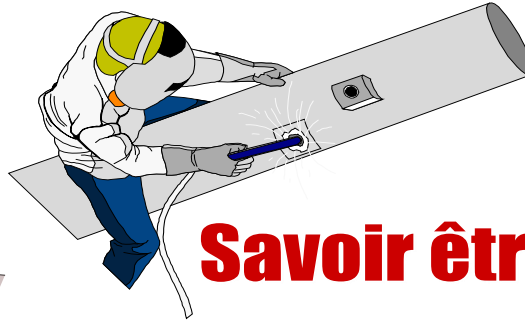
# VOIE PROFESSIONNELLE

**Qualification**

**Gestes professionnels**

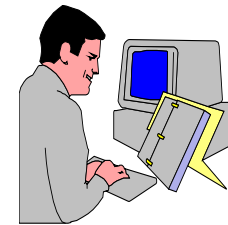


**faire**



**Savoir être**

**Savoir-**



- ➔ enseignement professionnel
  - > acquisition de connaissances et de savoir faire
- ➔ enseignement général et technologique articulés autour de l'enseignement professionnel
- ➔ T.P. au lycée / mises en situation en entreprise (stages)

# **VOIE PROFESSIONNELLE**



**Choisir une spécialité professionnelle**



**Bac professionnel : plus de 80 spécialités**

**plus de 200 spécialités de CAP**

# Différence entre CAP et BAC PRO

CAP Certificat d'aptitude professionnelle	Bac Pro Baccalauréat professionnel
En LP ou en CFA	
Se former à un métier précis (boulangier, cuisinier, ébéniste...) 200 spécialités : métiers de la coiffure, hôtellerie, bâtiment, vente, réparation automobile...	Se former à un champ professionnel ou une filière (plus spécialisée). Près de 80 spécialités Dans le secteur tertiaire (services), la LV2 est conservée. Dans le secteur industriel, il y a des sciences physiques.
Des enseignements généraux Français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante 1	
Des enseignements techniques et professionnels Sous forme de cours, TP, ateliers...	
60% de l'emploi du temps	50% de l'emploi du temps
12 à 16 semaines de formation en milieu professionnel Sur 2 ans	22 semaines de formation en milieu professionnel Sur 3 ans
Et après	
Insertion professionnelle ou Possibilité de continuer vers une formation complémentaire en fonction de la spécialité du CAP : MC, BP, BTM, BMA, ou vie active.	Vie Active ou Poursuites d'études possibles en BTS, MC.

MC : mention complémentaire  
 BP : brevet professionnel  
 BTM : brevet technique des métiers  
 BMA : brevet des métiers d'art  
 BTS : brevet de technicien supérieur

# Des manières différentes de se former en voie professionnelle : Le statut scolaire et le statut d'apprenti

➔ **sous statut scolaire** ➔ **LYCEE PROFESSIONNEL**

## ⊙ **cours au lycée**

➔ enseignement général

➔ enseignement technologique et professionnel

## ⊙ **périodes de formation en entreprise :**

➔ 22 semaines sur les 3 ans de Bac Pro

# Les horaires des Bac Pro 3 ans

Matières	Secteur production	Secteur services
<b>Français, Histoire-Géographie, ECJS</b> <b>LV1</b> <b>Mathématiques</b> <b>Sciences physiques et chimiques</b> <b>Arts appliquées-cultures artistiques</b> <b>EPS</b> <b>Prévention-Santé-Environnement</b> <b>Sciences et Techniques industrielles</b> <b>Economie et Gestion</b> <b>Format° prof. techno. &amp; scientifique</b> <b>Français et/ou Maths</b> <b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>4h30</b> <b>2h</b> <b>2h</b> <b>2h</b> <b>1h</b> <b>2h</b> <b>1h</b> <b>13h30</b> <b>1h</b>  <b>2h30</b>	<b>4h30</b> <b>2h + LV2 2h</b> <b>2h</b>  <b>1h</b> <b>2h</b> <b>1h</b>   <b>13h30</b> <b>1h45</b> <b>2h30</b>
<b>Stage en entreprise (à répartir sur 3 ans)</b>	<b>22 semaines</b>	<b>22 semaines</b>

# Les horaires en 1<sup>ère</sup> année de CAP

<b>Matières</b>	<b>Horaires hebdomadaires</b>
<b>Français, Histoire-Géographie</b>	<b>3h30 ou 4h</b>
<b>Mathématiques - Sciences</b>	<b>3h30 ou 4h</b>
<b>Langue vivante</b>	<b>2h</b>
<b>Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>2h</b>
<b>EPS</b>	<b>2h</b>
<b>Prévention-Santé-Environnement</b>	<b>1H</b>
<b>Education civique, juridique et sociale</b>	<b>30 min</b>
<b>Enseignement technologique et professionnel</b>	
<b>Aide individualisée</b>	<b>1h</b>
<b>Enseignements facultatifs</b>	
<b>Atelier d'expression artistique</b>	<b>2 h</b>
<b>Atelier d'EPS</b>	<b>2 h</b>

→ **sous statut d'apprenti**

→ **la voie de l'apprentissage** → **ALTERNANCE**

**Statut salarié** ⇒ **contrat de travail**

⇒ **Contrat de 2 ans vers un CAP**

⇒ **Contrat de 3 ans vers le bac professionnel**

⊙ **temps partagé**

→ **cours au Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.)**

→ **travail en Entreprise et salaire en pourcentage du SMIC selon l'âge**

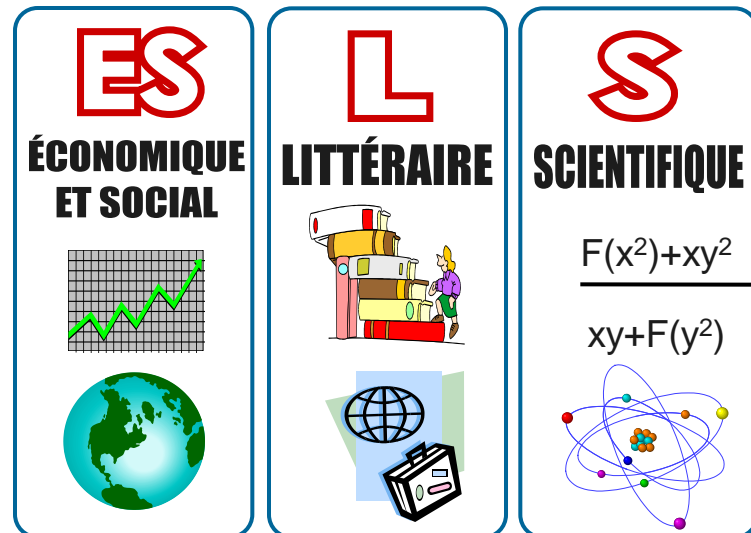
# LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



# VOIE GÉNÉRALE → BAC GÉNÉRAL

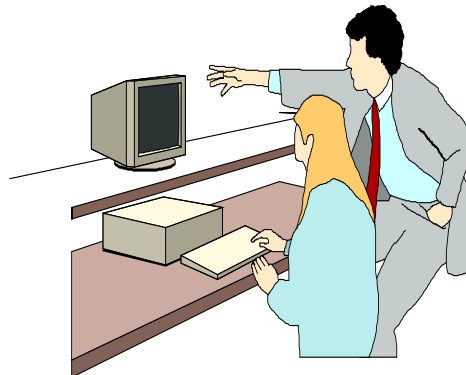
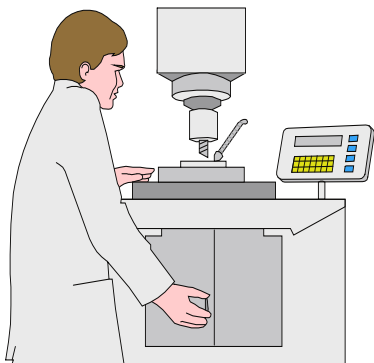
- enseignement théorique et abstrait
- réfléchir / analyser / synthétiser
- argumenter / rédiger
- travail personnel important

3 séries générales



# VOIE TECHNOLOGIQUE → BAC TECHNOLOGIQUE

- enseignement appliqué
  - > observation
  - > expérimentation
- travail en groupe et en autonomie
- travaux pratiques (T.P.) en laboratoire, en salle d'informatique, de technologie, en atelier...



# VOIE TECHNO

Choisir un domaine d'activité : 19 domaines possibles



8 séries de baccalauréats technologiques

certaines séries ayant plusieurs spécialités, options ou domaines d'approfondissement

**STI2D**  
INDUSTRIE



4 spécialités

**STL**  
LABORATOIRE



2 spécialités

**STAV**  
AGRONOMIE



4 domaines  
d'approfondissement

**SMG**  
GESTION



4 spécialités

**ST2S**  
SANTE-SOCIAL



**TMD**  
MUSIQUE-DANSE



2 options

**Hôtellerie**  
Hôtellerie-Restaurant



# Organisation de la classe de seconde générale et technologique

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES : 28 h 30

ENSEIGNEMENT  
OPTIONNEL

TRONC COMMUN	
Enseignements	Nb d'heures de cours par semaine
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5h30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30

## Enseignements d'exploration

L'élève doit choisir **deux enseignements** correspondant chacun à 1 h 30 de cours par semaine

## Accompagnement personnalisé

2h

## Option facultative

3h

# Les enseignements d'exploration

## Un premier enseignement (1h30) à choisir parmi:

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion,
- Sciences économiques et sociales

OU

## Un seul enseignement à choisir parmi:

- Arts du cirque 6h,
- Création et culture design 6h,
- EPS 5h.

## Un second enseignement (1h 30) à choisir parmi:

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion,
- Sciences économiques et sociales,
- Biotechnologie,
- Création et activités artistiques (arts visuels, arts du son, arts du spectacle, patrimoines),
- Création et innovation technologiques,
- Santé et social,
- Littérature et société,
- Méthodes et pratiques scientifiques,
- Sciences de l'ingénieur,
- Sciences et laboratoire.

+

OU

## Un second enseignement de 3h

- Langues et cultures de l'antiquité : Latin ou grec
- LV3
- Écologie, agronomie

# Les lycées GT de la zone de desserte de Juvisy

- **LYCEE MARCEL PAGNOL** à Athis-Mons  
Journée Portes Ouvertes : février / mars
- **LYCEE CLEMENT ADER** à Athis-Mons  
Journée Portes Ouvertes : février / mars

# Lycée Marcel Pagnol

**Bac L, ES, S**

**Bac STMG :** *Sciences et techniques du management et de la gestion (spécialités : mercatique, Gestion et Finance)*

**Bac ST2S :** *Sciences et technologies de la santé et du social (possibilité de suivre une préparation aux concours infirmiers)*

**Attention ! Il s'agit des enseignements proposés en 2016 / 2017 : se renseigner pour ceux qui seront proposés l'an prochain (lors des portes ouvertes)**

## Enseignements d'exploration

### ● Un enseignement d'économie obligatoire (1h30)

- Sciences économiques et sociales (SES)
- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

### ● Un autre enseignement obligatoire :

- Italien (3h)
- Littératures et société (1h30)
- Biotechnologies (1h30)
- Méthodes et pratiques scientifiques (1h30)
- Sciences et laboratoire
- Santé et social

# Lycée Clément Ader

**Bac ES**

**Bac S : *SVT ou SI***

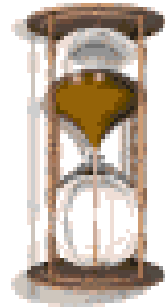
**Bac STI2D** : *Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (spécialités : Energies et environnement ; Innovation technologique et éco conception)*

**Attention ! Il s'agit des enseignements proposés en 2016 / 2017 : se renseigner pour ceux qui seront proposés l'an prochain (lors des portes ouvertes)**

## Enseignements d'exploration

- **Un enseignement d'économie obligatoire (1h30)**
  - Sciences économiques et sociales (SES)
  - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- **Un autre enseignement obligatoire :**
  - Sciences de l'ingénieur (1h30)
  - Création et innovation technologiques (1h30)
  - Méthodes et pratiques scientifiques (1h30)
  - Littératures et société (1h30)

# PROCEDURES D'ORIENTATION et D'AFFECTATION



# CALENDRIER DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION

## PREMIER TRIMESTRE

L'élève s'informe sur les métiers et les filières d'études, il commence à réfléchir.

## SECOND TRIMESTRE

L'élève et sa famille expriment des vœux provisoires d'orientation sur la fiche de dialogue. Le conseil de classe donne un avis provisoire d'orientation.

## TROISIEME TRIMESTRE

L'élève et sa famille formulent des vœux définitifs toujours sur la fiche de dialogue et ils remplissent également le dossier d'affectation en fin de 3ème. Le conseil de classe répond par une proposition d'orientation

### ATTENTION

Pour certaines spécialités rares (arts, sections internationales...), il existe des modalités d'admission particulières, se renseigner dès le second trimestre.

Pour l'admission dans certaines formations professionnelles des entretiens d'information sont organisés (procédure PASSPRO PASSCCD PASSAGRI).

S'il y a accord, les propositions du conseil de classe deviennent **décisions d'orientation**.

S'il y a désaccord, le chef d'établissement rencontre la famille et prend une décision à l'issue de l'entretien.

Si le désaccord persiste, la famille peut faire **appel**.

! Attention l'appel ne peut porter que sur des demandes exprimées par les familles. Tout appel sur un vœu non exprimé sera déclaré non recevable. La famille peut être présente à la commission d'appel.

**AFFECTATION**  
Procédure Affelnet

# Qui décide de l'affectation ?

**Ce n'est ni la COP, ni le collège mais l'Inspection académique à travers un logiciel informatique :**

**AFFELNET**

- *Les critères d'affectation pour Pagnol ou pour Ader ne sont pas connus.*
- *AFFELNET : affectation en lycée pro, il n'y a pas de sectorisation géographique, le logiciel prend en compte les moyennes avec coefficient.*
- *Les lycées privés et les CFA organisent et décident eux-mêmes leur recrutement.*

# Affectation en 2<sup>nde</sup> GT

**exceptions : recrutement particulier sur dossier et/ou commissions**

- Création et Culture Design
- LV3 faible diffusion, grec ancien
- Option Arts 3h (arts plastiques, cinéma audiovisuel, théâtre, musique...)
- Classes européennes, Sections Internationales
- 2<sup>nde</sup> spécifique Hôtellerie
- 2<sup>nde</sup> spécifique Techniques de la Musique et de la Danse...

# Affectation dans la voie pro

- **Priorité académique**  
sauf quelques formations inter-académiques
- **Notes de 3<sup>ème</sup>**  
avec différents coefficients selon les bac  
professionnels ou CAP
- **Capacité d'accueil** des lycées professionnels
- **Autres bonus éventuels** notamment suite à des entretiens : **procédure PassPro, PassAgri, PassCCD**

# Domaines Pass Pro

(tester la motivation des candidats : lettre de motivation / entretien)

- Métiers d'art et métiers de la mode
- Aéronautique
- Hôtellerie et restauration
- Maintenance des véhicules option motocycles
- Conduite et service dans le transport routier
- Transport
- Prévention et sécurité

# Calendrier

- ↳ **Mai: recueil et saisie des vœux**
- ↳ **Mi-juin: AFFELNET 0**
- ↳ **Fin juin: - AFFELNET 1**
  - **Communication du résultat**
  - **Inscription dans les établissements**



NOM : .....

Prénom : .....

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE : PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION**

**DEMANDE DE LA FAMILLE**  
(Choix définitif)

**Nous demandons pour la rentrée prochaine :**  
*(se reporter à la note d'information jointe en p. 4)*

**2<sup>nde</sup> générale et technologique ou 2<sup>nde</sup> spécifique**

**2<sup>nde</sup> professionnelle**  
*(Préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans)*  
Précisez si vous le souhaitez la spécialité :  
.....  
.....

Sous statut scolaire (en lycée professionnel)  
 Sous statut d'apprenti (en CFA)

**1<sup>ère</sup> année de CAP**  
Précisez si vous le souhaitez la spécialité :  
.....  
.....

Sous statut scolaire (en lycée professionnel)  
 Sous statut d'apprenti (en CFA)

Date, signature des parents  
ou du représentant légal :  
.....

**A remettre à l'établissement pour**  
**le : ...../...../2016**

**REPONSE DE L'ETABLISSEMENT**  
(Proposition du Conseil de Classe)

**Passage en 2<sup>nde</sup> générale et technologique ou en 2<sup>nde</sup> spécifique**

**Passage en 2<sup>nde</sup> professionnelle**  
*(Préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans)*

**Passage en 1<sup>ère</sup> année de CAP**

Recommandations de mise à niveau et d'accompagnement :  
.....  
.....  
.....

Motivation de la décision en cas de refus du choix de la famille :  
.....  
.....  
.....

**Proposition d'orientation notifiée**  
**le : ...../...../2016**

**Nom et signature du chef d'établissement :**  
.....

**RÉPONSE DE LA FAMILLE**  
(Cochez la case correspondante)

OU

**Nous acceptons** la proposition du conseil de classe, qui devient alors **décision du chef d'établissement.**

Date et signature des parents  
ou du représentant légal :  
.....

**A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016**

**Nous n'acceptons pas** la proposition du conseil de classe.

Date et signature des parents  
ou du représentant légal :  
.....

**A remettre à l'établissement pour le ...../...../2016**

**DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

**Si vous n'acceptez pas la proposition du conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement est prévu le ..... 2016.**

A l'issue de cet entretien, la décision du chef d'établissement retenue est (\*) :

.....  
.....  
.....

**Date, signature et cachet du chef d'établissement :**  
.....

(\*) A titre exceptionnel, un redoublement peut être mis en œuvre pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires sous réserve de l'accord de la famille.



**INFORMATIONS POUR L'ORIENTATION A L'ISSUE  
DE LA CLASSE DE TROISIEME  
ACADEMIE DE VERSAILLES – RENTREE SCOLAIRE 2016**

*Toutes les informations qui suivent ainsi que les coordonnées des établissements sont présentées en détail dans le guide « après la 3<sup>ème</sup> » publié par l'ONISEP.*

Votre fille ou votre fils est actuellement en classe de troisieme. Cette classe représente une étape importante dans sa scolarité. En effet, votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi **3 voies d'orientation**.

**LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA TROISIEME**

2 <sup>nde</sup> générale et technologique ou 2 <sup>nde</sup> spécifique	➔	BAC GENERAL OU TECHNOLOGIQUE
2 <sup>nde</sup> professionnelle (1 <sup>ère</sup> année du cycle de préparation en 3 ans au baccalauréat professionnel)	➔	BAC PROFESSIONNEL 3 ANS
1 <sup>ère</sup> année de CAP * <small>(*) Une priorité est accordée à un public spécifique pour l'affectation dans certaines spécialités de CAP.</small>	➔	CAP (2 ans)

**LE DEROULEMENT DES PROCEDURES**

En vue de la préparation de la phase de dialogue du deuxième trimestre, un entretien personnalisé d'orientation est proposé à chaque élève et à sa famille. Conduit par le professeur principal avec l'appui du conseiller d'orientation-psychologue, il doit permettre à l'élève de progresser dans la construction de son projet de formation et d'insertion.

<b>FEVRIER</b>	INTENTIONS D'ORIENTATION	L'élève et sa famille expriment un vœu parmi les choix possibles après la 3 <sup>ème</sup> : voie générale ou technologique (2 <sup>nde</sup> GT ou spécifique) / voie professionnelle (CAP, Bac Pro 3 ans). Ce vœu est <b>provisoire</b> .	
<b>MARS</b>	AVIS DU CONSEIL DE CLASSE (2 <sup>ème</sup> trimestre)	Suite aux vœux des élèves et de leur famille, le conseil de classe formule une <b>PROPOSITION D'ORIENTATION</b> . Elle est <b>provisoire</b> .	
<b>MAI</b>	CHOIX DE L'ORIENTATION	L'élève et sa famille choisissent une orientation : les vœux sont <b>définitifs</b> .	
<b>JUIN</b>	PROPOSITION D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE (3 <sup>ème</sup> trimestre)	Si accord entre la famille et le chef d'établissement	La proposition d'orientation devient <b>DECISION D'ORIENTATION</b> du chef d'établissement
		Si désaccord entre la famille et le chef d'établissement	Entretien avec le chef d'établissement
			Si accord mutuel : <b>DECISION D'ORIENTATION</b> du chef d'établissement Si le désaccord persiste : <b>COMMISSION D'APPEL</b>

**Remarques :** il convient de bien faire la distinction entre le redoublement et le maintien dans la classe d'origine (Décret n° 2014-1377 du 18-11-2014)

- Dans le cas d'un redoublement, la règle prévue par l'article D331-62 s'applique :  
« A titre exceptionnel, un redoublement peut être mis en œuvre pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires, il intervient avec l'accord écrit des représentants légaux de l'élève ou de l'élève lui-même, lorsque celui-ci est majeur, après que le conseil de classe s'est prononcé à la suite d'une phase de dialogue avec le chef d'établissement. La décision de redoublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève ou à l'élève lui-même lorsqu'il est majeur. Lorsqu'un élève est autorisé à redoubler, un accompagnement spécifique est mis en place, qui peut comprendre notamment un programme personnalisé de réussite éducative ».
- En cas de désaccord avec la décision d'orientation du chef d'établissement, le maintien dans la classe d'origine est de droit pour les familles, sans restriction liée à un éventuel redoublement antérieur, en revanche, ce droit ne s'applique que pour la durée d'une seule année scolaire à condition que celui-ci n'ait pas déjà redoublé sa classe d'origine. Cette demande doit intervenir auprès du chef d'établissement dans un délai de 2 mois à compter de la décision d'orientation.  
Article D331-35 : « Pour les élèves des classes de troisième et de seconde, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine, conformément aux dispositions de l'article D331-37 ».

# Pour s'informer et poursuivre sa réflexion

- Poursuivre le dialogue avec le Professeur Principal
- Aller sur les sites : [onisep.fr](http://onisep.fr) ; [lesmetiers.net](http://lesmetiers.net)
- Aller au CDI du collège
- Prendre rendez-vous avec la Conseillère d'Orientation Psychologue
- Aller aux journées portes ouvertes
- S'inscrire à des mini-stages en lycée professionnel

■ Mme GOISSET, Conseillère d'Orientation Psychologue

■ **Au collège:**

Présente le jeudi

*Prendre rendez-vous auprès de la vie scolaire*

■ **Au CIO:**

5 Av. de Carlet 91380 CHILLY-MAZARIN

*Ouvert de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00, sauf le mercredi 17h30 (19h de décembre à mai), et pendant les vacances scolaires.*

*Mme GOISSET y est présente les mardi et mercredi après midi (rdv possible)*